Octobre 2020

Lettre d'information

COVID-19

Ville d'Athis-Mons

“Respecter les mesures sanitaires, c’est lutter contre la propagation du virus.

Mesdames, messieurs,

Nous traversons comme vous le savez un nouvel épisode de progression de l’épidémie de COVID-19. La situation épidémique dans le département de l’Essonne s’est dégradée de manière significative, comme dans plusieurs métropoles.

Plusieurs territoires au nord de l’Essonne sont particulièrement concernés par la propagation du virus et connaissent des taux d’incidence supérieurs à la moyenne départementale, en raison de leur proximité géographique avec Paris et la petite couronne.

À ce rythme, les autorités de santé (AP-HP notamment) estiment que les services de réanimation de la région devront accueillir environ 700 patients le 25 octobre (60% des capacités) et 1 000 patients début novembre (90% des capacités).

L’agence régionale de santé (ARS) d’Île-de-France indique, en s’appuyant sur les activités de contact tracing, que les rassemblements dans les espaces confinés restent l’origine majoritaire des contaminations quand les gestes barrière ne sont pas respectés.

Il est donc nécessaire de faire ralentir la progression de l’épidémie et d’éviter une aggravation soudaine de la situation. Aux mesures sanitaires que nous respectons depuis plusieurs mois sont venues s’ajouter de nouvelles dispositions : fermeture de certains établissements, interdiction de certains regroupements, adoption d’un couvre-feu de 21h à 6h du matin dans plusieurs métropoles françaises.

J’ai réactivé une cellule communale de crise COVID, qui regroupe l’ensemble des services municipaux et se réunit de manière hebdomadaire afin de coordonner l’action municipale dans la gestion de la crise et son évolution. La police municipale sera également mobilisée pour faire respecter les dispositions en vigueur et sensibiliser le plus grand nombre aux mesures sanitaires.

Je mesure les difficultés que ces dispositions, prises par l’État, peuvent représenter. Pour les commerces et les entreprises, pour le tissu associatif, les bénévoles, les acteurs culturels et sportifs, pour chacun d’entre nous, limités dans nos activités, nos déplacements, nos interactions sociales. Pourtant, il est primordial de respecter et de faire respecter des dispositions. Respecter les mesures sanitaires, c’est lutter contre la propagation du virus. Nous prendrons aussi les dispositions nécessaires pour soutenir, autant que possible, et dans le respect du protocole sanitaire, l’activité des lieux de vie, de diffusion culturelle, d’échanges… Je sais pouvoir compter sur chacun d’entre nous dans cette bataille sanitaire, que nous surmonterons collectivement.

Jean-Jacques Grousseau
Maire d’Athis-Mons

Couvre-feu de 21h à 6h

Le Préfet de l’Essonne a pris samedi dernier un arrêté encadrant les règles du couvre-feu, qui entre en vigueur pour 4 semaines, avec prolongation éventuelle jusqu’au 1er décembre en fonction de la situation sanitaire. Il s’applique de 21h à 6h du matin dans plusieurs métropoles de France et à Athis-Mons. L’arrêté préfectoral précise également certaines dispositions :
Les déplacements sur la voie publique sont interdits entre 21h et 6h du matin, sauf dans les cas suivants (et avec justificatif) :

- déplacement pour raison de santé,
- déplacement pour raison professionnelle ou dans le cadre de formations dispensées dans l’enseignement supérieur,
- déplacement pour prendre un avion ou un train (billet justifiant le déplacement),
- déplacement pour rendre visite à un proche en situation de dépendance et gardes d’enfants à domicile,
- déplacement pour assurer des missions d’intérêt général,
- déplacement pour sortir son chien dans un rayon de 1km du domicile,
- déplacement pour une convocation judiciaire.

Des attestations de déplacement sont à votre disposition dans les principaux accueils municipaux.

Le formulaire est également téléchargeable sur le site www.interieur.gouv.fr/

Arrêté préfectoral de l'Essonne

- **Le port du masque reste obligatoire pour les plus de 11 ans** dans un rayon de 200 m aux abords des gares et de 50 m aux abords des établissements scolaires. Masque obligatoire également pour les marchés de plein air, les brocantes et les vide-greniers, les regroupements de plus de 6 personnes.
- **Les rassemblements au-delà de 6 personnes sont interdits.** Sur la voie publique et dans les lieux publics, interdiction des rassemblements au-delà de 6 personnes (dérogations possibles pour les manifestations revendicatives, les rassemblements professionnels, les services de transport de voyageurs, les cérémonies funéraires, etc.).
- **Les salles des fêtes et des salles polyvalentes restent ouvertes sous conditions.** Les évènements ne permettant pas de rester assis et de porter un masque durant toute leur durée sont interdits (les évènements avec repas et boissons seront donc interdits, y compris les rassemblements familiaux ou festifs de type mariages, célébrations).
- **Les restaurants restent ouverts au public, mais les clients doivent être rentrés à 21h.** Le protocole sanitaire est renforcé avec la limitation de l'accueil des groupes à 6 personnes, le respect d'1 m de distance entre chaque chaise et la mise en place d'un registre de tracing. La livraison à domicile reste possible après 21h. La liste des restaurants qui proposent ce service est mise en ligne et tenue à jour sur le site internet de la ville : www.mairie-athis-mons.fr.
- **Les salles de sport, gymnases et autres équipements sportifs ferment** (sauf dérogations, pour les mineurs, groupes scolaires et périscolaires, sportifs de haut niveau et personnes justifiant d'une prescription médicale).
- **Pour les autres établissements : densité de 4m² si public debout, 1 siège sur 2 si public assis**. Les salles où le public est accueilli debout et itinérant doivent garantir une jauge de densité de 4m² par personne. Si le public est accueilli assis, 1 siège sur 2 devra être condamné (sauf pour les groupes d'amis ou familles jusqu'à 6 personnes).
- **Les théâtres, cinémas et lieux de culte restent fermés de 21h à 6h du matin**.
- **Fermeture totale (y compris en dehors des horaires du couvre-feu) des bars, foires, salons, fêtes foraines, salles de jeu et casinos.**
- **Les établissements de santé et médico-sociaux restent ouverts,** ainsi que les établissements d'hébergement d'urgence, les hôtels, les établissements publics assurant un service en soirée et la nuit.
- **135 € en cas d'infraction.** Le non-respect de ces mesures pourra faire l'objet de sanctions (135 euros à la 1re infraction et, en cas de violation à plus de 3 reprises dans un délai de 30 jours, 6 mois d'emprisonnement et 3 750 euros d'amende).

Pour Athis-Mons

FERMETURE DE LA PISCINE

Toutes les piscines du Grand-Orly Seine Bièvre sont fermées temporairement au public (les activités pour les mineurs, scolaires et certaines activités associatives sont maintenues). Jusqu'au 31 octobre, le bassin extérieur de 50m du centre nautique Youri Gagarine à Ville-juif reste ouvert. Plus d'infos sur www.grandorlyseinebievre.

ADAPTATION DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE LES BORDS DE SCÈNES

La programmation culturelle des Bords de Scènes va faire l'objet d'aménagements horaires notamment afin de s'adapter aux horaires du couvre-feu et de maintenir le maximum de spectacles. Toutes les informations sont mises en ligne sur www.lesbordsdescenes.fr/.

MÉDIATHÈQUES, LUDOTHÈQUES, CONSERVATOIRE RESTENT OUVERTS

Maintien des activités avec adaptation des horaires et respect du protocole sanitaire.
www.grandorlyseinebievre.fr

FERMETURE DES GYMNASES A 20H30

Fermeture de tous les gymnases à 20h30 pour les activités autorisées : mineurs, groupes scolaires et périscolaires, sportifs de haut niveau et personnes justifiant d'une prescription médicale.

PLUSIEURS SÉANCES DE DÉPISTAGE GRATUITES

Jusqu'au 30 novembre 2020, la ville propose, en lien avec la Maison de Santé Pluridisciplinaire Léonie Chaptal, un dépistage COVID aux dates suivantes, de 14h à 17h, salle Michelet, rue Pierre Bérégovoy (quartier Noyer Renard) :
- Octobre : 26, 27, 30
- Novembre : 2, 3, 4, 9, 10, 13, 23, 24, 25, 27, 30

Test nasal (PCR) à la Covid-19, sans rendez-vous, sans ordonnance pour les enfants de 11 ans et + et les adultes (uniquement sur ordonnance pour les enfants de - de 11 ans.).
Afin d'éviter les files d'attente, vous pouvez imprimer la fiche de renseignement, disponible sur le site internet de la ville, que vous fournirez à votre arrivée.

MASQUES EN TISSU DISPONIBLES GRATUITEMENT

Des masques en tissu, offerts par la ville, sont mis à disposition dans les accueils municipaux : mairie, mairies annexes, site LU, centres sociaux…

ÉCOLES : MAINTIEN DU PROTOCOLE SANITAIRE

Le protocole sanitaire en vigueur dans les écoles et établissements scolaires reste en vigueur (distanciation physique, gestes barrière, lavage des mains, port du masque, ventilation des locaux, limitation du brassage, désinfection des matériels…).

SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Le fonds de solidarité aux entreprises et aux indépendants est prolongé.
Plus d'infos sur www.economie.gouv.fr
La Région Île-de-France, la Banque des Territoires et notre intercommunalité ont mis en place une avance remboursable exceptionnelle en cette période de crise sanitaire..
https://www.iledefrance.fr/espace-media/fondsresilience/

VOEUX 2021 : ANNULATION DES VOEUX AUX HABITANTS, ADAPTATION DES VOEUX AUX SENIORS

Dans cette période d'incertitude et en responsabilité, la Ville a décidé l'annulation des vœux aux habitants en janvier prochain, afin d'éviter le regroupement d'un trop grand nombre d'Athégiens en espace clos. Un format adapté sera proposé aux retraités de la ville, pour lesquels nous réfléchissons à une autre forme de vœux que le traditionnel repas offert par la ville.

Vous avez des questions ?

Numéro vert national mis en place par le ministère : 0 800 130 000.
LA MAIRIE MET A DISPOSITION DES NUMÉROS DÉDIÉS :
Pour les associations de la ville : 01 69 54 55 70
Pour les associations sportives : 01 69 57 83 60

Contactez-nous via covid19@mairie-athis-mons.fr
Suivez toute l'info sur www.mairie-athis-mons.fr et sur nos réseaux sociaux

Ville d'Athis-Mons